



COURRIER REÇU

29 JAN. 2020

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 29/10/19

N/Réf : GV / LB / 2020 – 0057

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN / Line BROUSSARD

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

MAIRIE DE  
BARCELONNE 26120  
**Mairie de Barcelonne**  
**1 Place de la Mairie**  
**26120 BARCELONNE**

Valence, le 27 janvier 2020

Objet : Avis INAO pour PLU - commune de Barcelonne (26)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 31 octobre 2019, vous nous avez fait parvenir pour avis, le projet de révision du PLU sur la commune de Barcelonne (26).

La commune de Barcelonne est située dans l'aire géographique de l'AOP « Picodon ». Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP « Volailles de la Drôme », « Pintadeau de la Drôme », et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Comtés Rhodaniens », « Collines Rhodaniennes », « Drôme » et « Méditerranée ». La filière viticole ne représente que 0,17 ha de vignes plantés non revendiqués en IGP. On recense 1 opérateur en agriculture biologique.

L'étude attentive du dossier mène l'INAO à faire les observations suivantes :

- le rapport de présentation (RDP)
  - décrit une commune ayant un territoire occupé aux 2/3 par l'agriculture,
  - souligne le rôle non négligeable de l'agriculture dans l'activité de la commune,
  - note une consommation d'espace réduite et l'absence d'extension urbaine.
- le PADD inscrit dans ses objectifs la volonté de :
  - accompagner le maintien et le développement de l'agriculture,
  - stopper l'urbanisation dispersée dans les zones agricoles et naturelles,
  - limiter et adapter la consommation d'espace aux besoins de développement démographique et économique de la commune.
- le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation traduisent globalement les objectifs du PADD. En effet, l'occupation des sols en zones U et Au ne représentent que 1,37% de la surface communale.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à :

DDT – service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est - SITE DE VALENCE - 17, RUE JOSEPH-MARIE JACQUARD - Z.I. DES AUREATS - 26000 VALENCE  
TEL: 04 75 41 06 37 / - www.inao.gouv.fr